



Retournement de situation

Par **benjamin**, le **01/10/2008** à **22:44**

bonjour , je vous explique mon cas ; etant etabli a mon compte depuis 8 ans en micro entreprise puis en septembre 2007 je suis passé en s a r l avec 2 associes et par la meme occasion j ai fait un contrat cdi a ma femme au 1 er septembre 2007 je me suis marié en juillet 2007 m etant apercu que ma femme me tromper au bout de 4 mois de mariage j ai demandé le divorce !! nous etions ok tout les 2 pour divorcer et passer par un seul avocat pour divorce a l amiable , je precise que nous avons un contrat de mariage (sepâration de bien) , cependant en decembre 2007 apres notre passage devant l avocat quelques jours plus tard ; ma femme informe celui ci qu elle prenait sa propre avocate et que , pour le moment , elle refusait de divorcer, suite aux mutiples detail qu elle me reprochait, entre autre: apres avoir reçu une lettre par recommandee avec accusé de reception me demandant "une soulte "" de 2400 euros ! car elle me reprochait de l avoir fait travailler en juin juillet aout 2007 et donc c est 2400 euros correspondraient au salaire de ces 3 mois ! or ma femme m accompagnait mais ne travaillait pas pour moi car la s a r l n a ete créé qu en sept 2007 , c est le debut d une histoire sans fin j ai du moi meme prendre un avocat , j ai du licencier ma femme fin decembre car elle m a fai perdre les 3 quard de ma clientele acquise durant mes 8 annees auparavant , de plus des plaintes de mes clientes par ecrit fusent de partout , je la licencie pour faute relle et serieuse , elle me met aux prud homme confondant vie privee vie professionnelle cela n aboutit pas elle me reconvoque de nouveau pour novembre 2008 les conclusions prudhomale sont semblable a celle d un divorce me condanant cette fois a lui verser une indemnité pour damage et interet de 1000 euros plus les salaires juin juillet et aout 2007 , que pensez vous de cela ??rn tout n est pas terminé mon avocate et moi ne voulant pas la sanctionner pour divorce pour faute car mon intention etait de divorcer au plus vite suite a ses infidelités voila que c est elle qui devance les choses pour essayer de soutirer de l argent en me portant pour divorce pour faute ses raisons son les suivante : ayant eu des relations avec des hommes bien avant que je me mette avec elle , elle m attaque aujourd hui car je me suis marié par profit mariage de convenance alors que j etais homosexuel !! pourriez m aider en me disant si c est une

procedure qui tient la route ? pourrait elle avoir gain de cause ?? rnmerci par av